

**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-13****Objet : Remplacement du cheminement piétonnier reliant le centre de tri à la Ressourcerie à EVIN MALMAISON**

**Considérant** que le cheminement piétonnier entre le centre de tri et à la Ressourcerie, réalisé en craie de Marquise, a subi une détérioration telle qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement ;

**Considérant** que le béton désactivé a été retenu comme matériau ;

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la mise en concurrence effectuée à partir du 11 juin 2019,

**Vu** la délégation du Conseil Syndical accordée au Président par délibération en date du 28 mai 2014 (2014-24)

**Vu** les deux offres reçues et le rapport d'analyse présenté ;

L'an deux mille dix-neuf, le 25 septembre 2019

Le Président du SYMEVAD

**DECIDE****Article 1**

De retenir la société TPA, sise à LEFOREST, pour l'aménagement du chemin piétonnier en béton désactivé, selon le devis n° TC/19.07.195 ; sous réserve de la régularité de la situation fiscale et sociale de la société.

**Article 2**

Le montant total HT de l'offre est de 5 695 € HT, incluant l'installation de chantier, préparation du support, la fourniture et mise en œuvre du béton désactivé, ainsi que le nettoyage et repli de chantier.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Arras,
- Monsieur le Comptable d'Hénin-Beaumont,

**Fait à Evin Malmaison,**

**Le 25 septembre 2019**